

## Compte-rendu du conseil municipal Vieillevigne du 14 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux le quatorze avril, à 20 heures 30, l'assemblée communale s'est réunie au foyer rural sous la présidence de Laurent Miquel, Maire.

Convocation du 7 avril 2022.

Etaient présents :

Membres du conseil municipal : Michel BECHU, Nathalie HEWISON, Sylvain JUSTAUT, Géraldine MARTIN-HOUSSART, Laure MERCADAL, Laurent MIQUEL, Claire MOULIS, Christophe MUET, Nathalie SOULOUMIAC, Georges SYLVESTRE.

Absence excusée : Serge CLAUSTRES a donné procuration à Christophe MUET

Secrétaire de séance : Géraldine MARTIN-HOUSSART

Début de la séance : 20h30

### Ordre du jour

1. Délibération : vote du compte de gestion de la trésorerie .....	2
2. Délibération : vote du compte administratif 2021 .....	2
3. Délibération : affectation du résultat .....	2
4. Délibération : vote des taux d'imposition communaux 2022 .....	2
5. Délibération : subventions aux associations 2022 .....	3
6. Délibération : travaux de l'école maternelle .....	3
7. Délibération : vote du budget primitif 2022 .....	3
8. Autres commissions .....	4
9. Questions diverses .....	5

### 1 Délibération : vote du compte de gestion de la trésorerie

Pour rappel, ce compte est envoyé par la Trésorerie pour vérification. Des aller-retours ont lieu avec la Mairie avant validation.

Résultat à la clôture de l'exercice 2020 : 180 371.43 €

- dont Investissement -5672.21 €
- dont Fonctionnement 186 043.34 €

Résultat à la clôture de l'exercice 2021 : 224 450,18 €

- dont Investissement : 51 972.16 €
- dont Fonctionnement 172 478.02 €

==> **vote POUR à l'unanimité des votants (11 votes)**

## 2 Délibération : vote du compte administratif 2021

Tableau du compte administratif :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2021	228 239.81 €	291 868.50 €
Investissement 2021	40 999.77 €	98 644.14 €
Reports 2020 fonctionnement		109 071.22€
Reports 2020 investissement	5 672.21 €	
Restes à réaliser Investissement	821 443.80 €	673 015.00 €
<b>Résultat cumulé</b>		
Investissement	228 239.81 €	400 939.72 €
Fonctionnement	868 115.78 €	771659.14 €
<b>Total</b>	<b>1 096 355.59 €</b>	<b>1 172 598.86 €</b>

Les restes à réaliser sont des opérations et programmes ouverts sur l'exercice précédent et à continuer sur cet exercice (travaux à finir, subventions à récupérer...).

Pas de dépenses imprévues à mentionner, les prévisions correspondent aux réalisations.

==> **vote POUR à l'unanimité des votants (10 votes) (sans le maire)**

## 3 Délibération : affectation du résultat

L'excédent de fonctionnement de 2021 d'un montant de 172466,91 euros est affecté en totalité en investissement.

==> **Délibération pour l'affectation du résultat : Vote POUR à l'unanimité des votants (11 votes)**

## 4 Délibération : vote des taux d'imposition communaux 2022

Les dotations d'État baissent encore cette année et des charges supplémentaires sont à prévoir avec la communauté de communes, il est donc nécessaire d'augmenter les taux d'imposition régulièrement pour éviter une hausse brutale.

Il est proposé une hausse de 2 % pour 2022, ce qui porte le taux d'imposition du foncier bâti à 38,39 % (37,64 % en 2021) et à 69,52 % celui du foncier non bâti (68,16 % en 2021). Le produit attendu avec ces taux et les bases prévisionnelles s'élèvent à 111053 euros (soit une hausse de 2170 euros par rapport à 2021, mais qui ne couvrira pas les frais liés à la communauté de communes).

Un lotisseur a demandé rendez-vous pour un projet sur les terrains constructibles vers Leguille. S'il se concrétise, il faudra attendre environ 2 ans pour que des habitants emménagent.

==> **Délibération pour une augmentation de 2 % des taux d'imposition communaux : Vote POUR à l'unanimité des votants (11 votes)**

## 5 Délibération : subventions aux associations 2022

Deux associations ont fait une demande de subvention à la mairie :

- La Chouette école a demandé une augmentation à 900 euros de la subvention accordée l'an passé
- Le comité des fêtes a demandé la reconduction du montant de l'année précédente

Pas de demande des autres associations (ACCA, Coopérative scolaire, Sport Loisirs Vieilleville).

La Mairie choisit de participer au financement du voyage scolaire à Carcassonne (18 élèves concernés) à hauteur de 800 euros pour le transport en bus et 50 euros/enfant pour le séjour, et de ne pas augmenter la subvention de la Chouette Ecole.

Elle propose de reconduire l'ensemble des subventions aux associations à hauteur du montant de 2021. Pour rappel, les subventions n'avaient pas été diminuées lors de la crise sanitaire.

==> **Délibération pour la reconduction des subventions aux associations en 2022 : Vote POUR à l'unanimité des votants (11 votes)**

## **6 Délibération : travaux de l'école maternelle**

Le dernier devis signé avec la SACMA datait du 2 novembre 2021 pour un montant de 65 883,85 euros HT.

La hausse du prix des matières premières ne permet pas de poursuivre les travaux sur la base de ce devis. Par ailleurs, les prix sont très volatiles et les devis de Arcelor Mittal sont valables 24 heures. Il convient de décider rapidement si nous acceptons le nouveau devis de la SACMA sous peine qu'il augmente encore.

Ce devis atteint un montant de 73 282 euros HT (soit 8 7940 euros TTC) soit une hausse de 7500 euros par rapport à novembre 2021.

Le conseil départemental a donné son autorisation pour baser la subvention accordée (40 % des travaux) sur ce nouveau montant.

Les travaux commencent le 25 avril pour les fondations (Société Souloumiac). La SACMA devrait commencer aux grandes vacances scolaires. Une réunion est prévue le 15 avril.

==> **Délibération pour l'acceptation du devis de 73 282 euros HT : Vote POUR à l'unanimité des votants (11 votes)**

## **7 Délibération : vote du budget primitif 2022**

Le budget équilibré se répartit en

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits de Fonctionnement votés	285 255.00 €	285 255.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		
Total section fonctionnement	285 255.00 €	285 255.00 €
Crédits d'investissement votés	112 285.27 €	208 741.91 €
Restes à réaliser reportés	821 443.80 €	673 015.00 €
Solde d'exécution reporté		51 972.16 €
Total section d'investissement	933 729.07 €	933 729.07 €

### ***A noter pour le fonctionnement***

- une hausse des charges pour la communauté de communes (adhésion à des syndicats)
- les impôts et taxes ont légèrement progressé grâce à la revalorisation des bases de calcul
- les produits de services, domaines et ventes ont diminué un peu (location de la salle du foyer, cimetière)
- les dépenses d'électricité vont augmenter suite à une hausse du prix du kw (exemple éclairage public de 6,76 cts à 11,06 cts)

### ***A noter pour l'investissement***

- du matériel technique pour les ateliers municipaux
- Report des montants connus pour la rénovation de l'église
- recalcul des montants pour la rénovation de l'école maternelle (les recettes s'élèvent à environ 48 000 euros)

Les travaux du centre-bourg vont commencer le 25/04 après le marquage provisoire qui a entraîné quelques modifications du projet initial.

==> **Délibération pour le budget primitif à hauteur de 285 255 euros en fonctionnement et 933 729 euros en investissement : Vote POUR à l'unanimité des votants (11 votes)**

## 8 Autres commissions

### \* *SDHEG*

L'étude a été faite pour lancer le changement des 33 points lumineux à passer en LED.

Des frais supplémentaires sont à prévoir pour mettre en conformité les coffrets et permettre l'arrêt des points lumineux.

A noter, les candélabres doivent être programmés sans abaissement de puissance pour pouvoir être éteints la nuit. Actuellement, les candélabres à LED s'abaissent de 5h/nuit : la reprogrammation coûtera 2000 euros supplémentaires car elle doit se faire par candélabre.

Sur 33 points lumineux, on compte environ 4000 heures d'éclairage, ce qui représente au prix d'aujourd'hui :

- allumage en continu : 550 euros
- avec arrêt de 5h/nuit : 300 euros
- avec baisse de la puissance de 5h/nuit : 422 euros

Un webinaire de Haute-Garonne Environnement (HGE) sur l'impact de la lumière sur la faune et la flore a montré que l'allumage des candélabres la nuit était responsable de gros dégâts sur la biodiversité et qu'il était important d'éteindre une partie de la nuit. Plusieurs communes ayant coupé l'éclairage la nuit ont témoigné et aucune ne regrette ce choix.

Le HGE a programmé une réunion sur le dérèglement climatique à Toulouse le 22/04.

### \* *Fibre 31*

Fibre 31 est chargé d'installer les prises pour permettre la commercialisation des abonnements à la fibre aux habitants. Ces prises seront installées sur les supports de France Télécom ou Enedis. Cette opération doit être terminée pour fin 2022 sur Vieilleville. Elle ne pourra commencer qu'une fois l'égagement réalisé sur les parties le nécessitant (propriété des particuliers ou de la mairie).

La mairie a réalisé deux devis pour faire cet égagement sur les terrains lui appartenant (650 mètres linéaires) :

- Serpe : 4,58 euros HT le mètre linéaire
- EP3A : 5,60 euros HT le mètre linéaire

==> au vu du prix et des prestations proposées (coupe et enlèvement des déchets verts), l'entreprise Serpe a été choisie.

La mairie proposera aux propriétaires concernés ayant à faire cet égagement de profiter du tarif négocié et de le faire en même temps. Une mesure sera faite par l'équipe municipale avant d'établir une proposition. Les travaux d'égagement pourraient se faire au début de l'automne (septembre).

\* *Pool routier* : une réunion a lieu demain matin avant le début des travaux.

## 9 Questions diverses

\* **Législatives** : Simon Vigier, candidat aux élections législatives soutenu par Carole Delga a proposé de rencontrer l'équipe municipale.

\* **Conférence des maires**

L'objectif est de remettre à plat la répartition des compétences entre communauté de communes et communes.

Déjà 1,5 jours de réunions ont eu lieu pour préparer la conférence finale. Il reste encore 6 jours programmés.

\* **Culture** : le comité des fêtes a été sollicité pour participer à l'accueil d'une artiste plasticienne à Lîle la semaine du 18 au 25 juin, via la mise à disposition de la salle des fêtes (de 14h à 17h le 18/6) pour présenter son projet aux habitants et les solliciter pour récupérer des vêtements et textiles.

La séance est levée à 23h45.